ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex.

Tél : 01 45 62 79 94 - Email : arindosuez@wanadoo.fr

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2018.

PROCES VERBAL N° 291.

Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se sont tenues au CFA Médéric 20, rue Médéric, 75017 PARIS. La séance est ouverte à 10h, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI.

Sur 750 adhérents à jour de leur cotisation, convoqués à ces Assemblées, 381 ont valablement exprimé leur vote par correspondance. Aucun vote n'a été recueilli en séance.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration sont heureux de constater que la salle est pleine et que 135 personnes sont inscrites au déjeuner.

Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

Le Trésorier donne lecture du rapport financier et le commente.

Charles DULONDEL donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

Le président proclame ensuite les résultats des votes exprimés par correspondance sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Première résolution. « l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'année 2017, présenté par le Président.»

Pour: 381 Contre: 0 Abstentions: 0

Deuxième résolution. « l'Assemblée Générale approuve le rapport financier de l'exercice 2017 présenté par le Trésorier.»

Pour: 381 Contre: 0 Abstentions: 0

Troisième résolution. «Après avoir entendu le rapport des vérificateurs des comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2017 et le budget 2018 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.»

Pour: 380 Contre: 0 Abstentions: 1

Quatrième résolution. « L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs ci-dessous. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.»

ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex.

Tél : 01 45 62 79 94 - Email : arindosuez@wanadoo.fr

Geneviève ATTALI. Pour : 378 Contre : 3 Abstentions : 0 Christiane DULONDEL. Pour : 379 Contre : 2 Abstentions : 0 Martine MOULIN. Pour : 379 Contre : 2 Abstentions : 0 Myriam PLANARD. Pour : 381 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'issue de ces élections, et compte tenu des démissions de Paule CELLARD et d'Anne Pascale GUEDON, la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

M. Bertrand AlZIER,
M. Jean-Pierre PAMPILLI.
Mme Geneviève ATTALI.
Mme Myriam PLANARD
Mme Evelyne PERRIN
M. Jean-Yves PERRIN

Mme Martine MOULIN

Jean-Pierre Pampilli informe les participants que le conseil d'administration a nommé Xavier TARNEAUD membre d'honneur de l'ARIS en remerciement des nombreuses actions qu'il y a menées de 1998 à 2015 et de l'écoute qu'il y accorde encore aujourd'hui.

Il informe également que l'annuaire, qui était auparavant adressé avec la convocation à l'assemblée générale annuelle, sera adressé au mois de juin aux adhérents à jour de leur cotisation.

Il invite les adhérents à noter dans leur agenda, déjà surement très chargé, trois dates importantes :

- Vendredi 05 octobre 2018, repas festif et musical.
- Vendredi 11 janvier 2019, repas de l'Epiphanie.
- Vendredi 19 avril 2019, assemblée générale et repas

Il remercie tous les adhérents qui majorent le montant de leur cotisation et appelle à nouveau tous les membres présents à se mobiliser pour inviter leurs anciens collègues à nous rejoindre. La vie d'une association repose en effet sur le renouvellement de ses adhérents. Il fait également appel à des volontaires pour postuler au Conseil d'Administration. Il nous faut du sang neuf et des idées neuves!

Evelyne Perrin, précise qu'il reste à ce jour quelques places disponibles pour certains voyages 2018. Elle invite les personnes qui seraient intéressées à la contacter très rapidement. Des appels d'offres ont déjà été lancés pour 2019. Elle invite les adhérents à lui faire part de leurs souhaits.

Martine Moulin, commente les sorties réalisées et évoque les évènements qui conduisent parfois à devoir modifier des activités planifiées. Elle rappelle les trois sorties encore programmées d'ici le mois de juin. Elle reste à l'écoute des propositions des adhérents et informe que le prochain programme couvrira l'année civile entière.

ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982) ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex. Tél : 01 45 62 79 94 - Email : arindosuez@wanadoo.fr

Assemblée Générale Extraordinaire.

Rappel des modifications statutaires proposées au vote de l'Assemblée, dont le projet intégral a été communiqué avec la convocation.

- Art 1 Préambule : En raison de la sortie volontaire de la section des « Alumni » la nouvelle raison sociale devient : «Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB » le sigle « ARIS » demeurant inchangé.
- Art 2 Objet : L'ARIS accueillera désormais également les préretraités ayant travaillé, à une période de leur carrière, à la Banque Indosuez. Seuls les adhérents à jour de la cotisation annuelle pourront participer aux activités proposées par l'ARIS.
- Art 3 Siège social : En raison du changement de siège social de CA-CIB, chez qui l'ARIS est domiciliée, le siège social de l'ARIS et l'adresse courrier seront : ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis. CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex.
- Art 4 Membres : Dès lors que le montant de la cotisation versée sera supérieur au montant fixé par le conseil, l'adhérent sera membre bienfaiteur.
- Art 5 Admission: Peut être admis comme membre tout retraité et préretraité ayant travaillé à une période de sa carrière à la Banque Indosuez ou dans les établissements en ayant résulté, tels que définis à l'article 2 « Objet », ainsi que son conjoint (époux, pacs et concubin) payant la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration.
- Art 11 Assemblée Générale: Définit les compétences de l'Assemblée Générale Ordinaire, précise qu'elle est seule à pouvoir conclure tous actes excédant les pouvoirs du Conseil et peut valablement délibérer quel que soit le nombre de votants.
- Art 13 Assemblée Générale Extraordinaire: Précise que pour pouvoir valablement délibérer, il faut que le quart au moins des membres de l'Association y participe.

Le quorum requis de 25% des inscrits étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer. La majorité requise de deux tiers des votes valablement exprimés étant atteinte, la résolution de modification des statuts est adoptée, à raison de:

Pour: 375 Contre: 2 Abstentions: 4

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h45 et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant.

Jean-Pierre PAMPILLI Président Jean-Yves PERRIN Trésorier